

## **Décision n° 29**

### **modifiant la liste des terrains devant être soumis** **à l'action de l'Association Communale de Chasse Agréée de PONCHATEAU**

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique,

Vu les articles L. 422-10 à L. 422-15, L. 422-18 à L. 422-20 du code de l'environnement,

Vu les articles R. 422-24, R. 422-42 à R. 422-44, R. 422-52 à R. 422-59 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juillet 1976 portant agrément de l'Association Communale de Chasse Agréée de Pontchâteau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 1974 fixant le territoire de l'ACCA de Pontchâteau ;

Vu le courrier de Madame Lessourd reçu le 24 octobre 2016 formulant opposition au nom de ses convictions personnelles, de l'ensemble de ses terrains soumis à l'action de l'ACCA de Pontchâteau ;

Vu le courriel du 18 novembre 2020 adressé au Président de l'ACCA de Pontchâteau, lui demandant de formuler son avis sur la demande dans un délai de deux mois.

## **DECIDE**

### **Article 1**

Les terrains de Madame Lessourd situés sur la commune de Pontchâteau, tels que listés ci-après, sont retirés de l'action de chasse de l'ACCA sur le fondement du 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement.

Liste des parcelles sur la commune de Pontchâteau :

- ZE 70 et 71



La cartographie des parcelles est jointe en annexe.

## **Article 2**

Ces retraits sont réputés effectifs à compter du 15 octobre 2021.

## **Article 3**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication au répertoire des actes officiels de la Fédération.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au répertoire des actes officiels de la Fédération départementale.

## **Article 5**

Les services de la fédération départementale des chasseurs sont chargés de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de Loire-Atlantique ;
- Monsieur le président de l'ACCA de Pontchâteau ;
- Monsieur le Maire de Pontchâteau ;
- Monsieur le chef du service départemental de l'Office français pour la biodiversité de Loire-Atlantique.

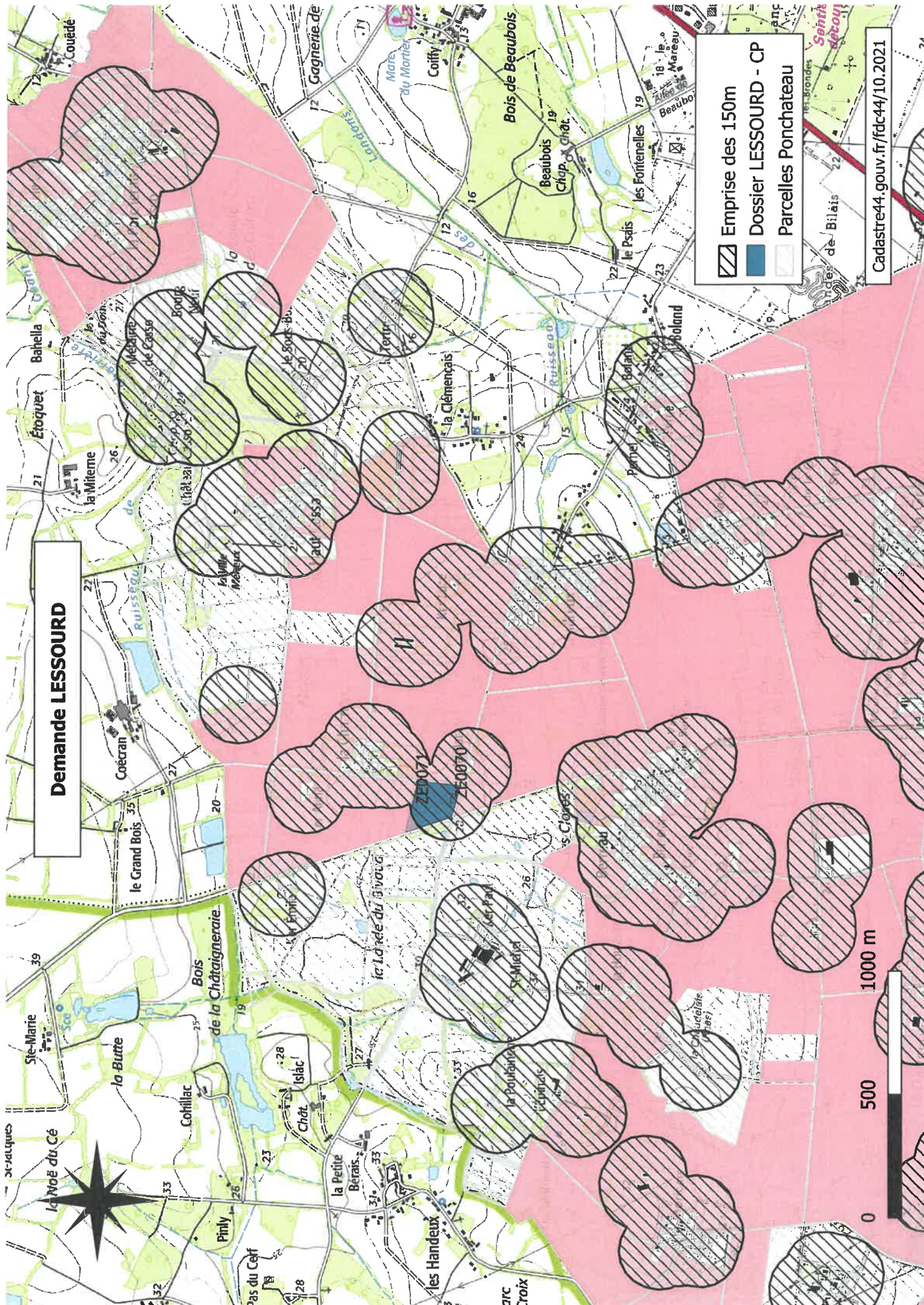
À Nantes, le **26** octobre 2021


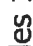
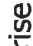
Le Président de la Fédération départementale  
Des Chasseurs de Loire-Atlantique

Dany Rose



# Demande LESSOURD



-  Emprise des 150m
-  Dossier LESSOURD - CP
-  Parcelles Ponchateau

Cadastre44.gouv.fr/fdc44/10.2021

0 500 1000 m